

AVIS PUBLIC

MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES 2026

ATTENDU QUE l'article 597 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1) prévoit que le conseil d'administration d'une régie intermunicipale se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun ;

ATTENDU QUE la RIAELC souhaite modifier l'heure des séances du conseil, actuellement à 15h30, pour les tenir à 16h15.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par monsieur Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des administrateurs de :

- **ADOPTER** le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration pour 2026, qui se tiendront au 177, rue Principale, à Saint-Flavien, et débiteront à 16h ;
- **AUTORISER** la publication d'un avis public du contenu du présent calendrier par le greffier-trésorier, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1).

13 janvier 2026	9 juin 2026
10 février 2026	14 juillet 2026
10 mars 2026	8 septembre 2026
14 avril 2026	13 octobre 2026
12 mai 2026	10 novembre 2026
	8 décembre 2026

Donné à Laurier-Station,
ce 14 juillet 2026.



Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, greffier-trésorier de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la Régie**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 juillet 2026.



Stéphane Dion
Greffier-trésorier